

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur François GOURGUECHON, Maire, suite à la convocation, en date du 19 septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents :

MM GOURGUECHON, DEFFONTAINES (présent jusqu'à 19h55), SCAVAZZA, GERARD, DELOFFRE, DE LIMERVILLE, LEMIEGRE, AUTIN, GORSE, CHARDON, LEGAY, COURTIN, DUBRUQUE, LAURENT, LAIGLE.

Pouvoir : M. DEFFONTAINES a donné pouvoir à M. LEMIEGRE

A été élue secrétaire de séance : Mme Ingrid LAURENT

La séance est ouverte à 19 h 00.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Autorisation de signature conventions FDE 80,**
- **Travaux de voirie,**
- **Devis étude géotechnique future médiathèque,**
- **Réfection chemins ruraux,**
- **Devis entretien climatisation de la salle des fêtes,**
- **Nomination conseiller communautaire,**
- **Création poste d'agent de maîtrise,**
- **Mise à jour du tableau des effectifs,**
- **Autorisation signature convention théâtre,**
- **Informations et questions diverses.**

Le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Présence de Monsieur Eric DARRAS de la Fédération départementale d'Energie de la Somme.

**BP2023.09.01 : Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux Mairie et Médiathèque
– Passation convention OPERATION SOUS MANDAT avec la FDE80 pour la réalisation de la chaufferie commune**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Eric DARRAS de la FDE80 qui explique le projet de rénovation thermique de la mairie et de la médiathèque et la création d'une chaufferie commune biomasse bois granules sur la base du rapport envoyé par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE) et propose de confier à la Fédération la réalisation de la chaufferie sous mandat de maîtrise d'ouvrage.

La Fédération assurera pour le compte de la collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux et mettra en place pour la commune une maintenance adaptée à l'installation.

Ce marché rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux sous mandat de la Commune, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités ».

L'Opération est estimée à :

Le montant prévisionnel des études est estimé à 29 000 € HT et celui des travaux à 125 000 € HT

Le plan de financement des études est le suivant :

PRESTATIONS ETUDES CHAUFFERIE - GTB	MONTANT		
TOTAL « ETUDE »	34 800,00 €	TTC	
Fonds de concours ETUDES-FDE80-Chaufferie et GTB	23 200,00 €		
Subvention ETUDES ADEME	-€		
SOUS-TOTAL AIDES « ETUDE »	23 200,00 €		80,00 %
Reste à charge TTC	11 600,00 €		

Le coût estimatif définitif des travaux sera établi à l'issue des études avec le plan de financement et donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la convention pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le projet de rénovation thermique de la mairie/médiathèque avec la création d'une chaufferie biomasse bois granules pour la mairie et la médiathèque telle que présenté par Monsieur le Maire,
- Approuve la convention à passer avec la Fédération pour la réalisation de la chaufferie commune sous mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du groupement de commandes,
- Décide d'inscrire au budget la totalité du coût de l'opération, TVA comprise,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette opération.

BP2023.09.02 : Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux Mairie et Médiathèque – Demande d'aide financière auprès de la FDE80 pour les études des travaux de rénovation énergétique des bâtiments (hors opération sous mandat FDE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la collectivité est adhérente au service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE) dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie ». Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'un énergéticien et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment « Mairie/Médiathèque » qui ont vocation à réduire de 40 % la demande en énergie. Monsieur le Maire précise que tout ou partie de ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours à la rénovation énergétique de la FDE 80. Il propose de solliciter un financement de la Fédération pour la réalisation des études des travaux à réaliser, hors chaufferie commune qui fait l'objet d'une convention spécifique avec la FDE (opération sous mandat).

Le montant prévisionnel, hors chaufferie commune, est estimé à 110 000 € HT pour les études et à 800 000 € HT pour les travaux.

Le plan de financement prévisionnel des études est le suivant :

PRESTATIONS ETUDES – RENOVATION DES BATIMENTS	MONTANT		
TOTAL « ETUDE »	132 000,00 €	TTC	
Fonds de concours fde80 – Rénovation énergétique des bâtiments	80 000,00 €		
A déduire – Fonds de concours FDE 80 ETUDES déjà attribué en opération sous mandat	-23 000,00€		
Subvention ETUDES ADEME	-€		
SOUS-TOTAL AIDES « ETUDE »	56 800,00 €		51,64 %
Reste à charge TTC	75 200,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le projet de rénovation énergétique de la mairie et de la médiathèque,
- Valide le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus,
- Approuve la convention à passer avec la Fédération pour le versement d'un fonds de concours pour réaliser les études (hors opérations sous mandat FDE),
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents associés.

BP2023.09.03 : Travaux de voirie rue du Marais et réparation salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis relatifs aux travaux de voirie rue du Marais, l'entrée charretière devant M. Olivier CLABAULT et la réparation devant la salle des fêtes, à savoir :

- COLAS pour un coût total de 10 786,29 € HT soit 12 943,55 € TTC,
- STPA LHOTELLIER pour un coût total de 6 717,94 € HT soit 8 061,53 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir le devis de STPA LHOTELLIER pour un coût total de 8 061,53 € TTC et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

BP2023.09.04 : Etude géotechnique de conception future médiathèque

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis relatifs à l'étude géotechnique pour la future médiathèque à savoir :

- GINGER CEBTP pour un coût de 8 750,00 € HT soit 10 500,00 € TTC,
- FONDASOL pour un coût de 7 360,00 € HT soit 8 832,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir le devis de FONDASOL pour un coût total de 8 832,00 € TTC et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

BP2023.09.05 : Entretien de la climatisation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis relatifs à l'entretien de la climatisation de la salle des fêtes à savoir :

- HPS pour un coût de 840,00 € HT soit 1 008,00 € TTC,
- PARIN CLAUDIERE pour un coût de 980,34 € HT soit 1 176,41 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir le devis de PARIN CLAUDIERE pour un coût annuel de 1 176,41 € TTC et autorise le Maire à signer le contrat d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de climatisation.

BP2023.09.06 : Nomination conseiller communautaire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de nommer un conseiller communautaire car lui-même et ses trois adjoints ont démissionné cet été de cette fonction. Dans l'ordre du tableau, Monsieur Gonzague de LIMERVILLE, quatrième adjoint, se présente pour remplir les fonctions de conseiller communautaire afin de siéger à la Communauté de Communes Nièvre Somme (CCNS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Gonzague de LIMERVILLE conseiller communautaire titulaire et Madame Karen CHARDON, conseillère communautaire suppléante, dans l'ordre du tableau, pour représenter la commune d'Argœuves au sein de la CCNS.

BP2023.09.07 : Création d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint technique principal de 2^{ème} classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de mutation interne (sans examen professionnel) par décision du Centre de Gestion de la Somme avec effet au 1^{er} juillet 2023. Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer le poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de la création du poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024, après accomplissement des mesures de publicité. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire fait le point sur les postes occupés à ce jour dans la commune. Différents départs ont eu lieu : départ des deux secrétaires, l'une pour retraite et l'autre par mutation, la démission d'un agent après une mise à disposition pour garde d'enfant handicapé, départ d'un agent de maîtrise principal pour départ en retraite. Après concertation, le Maire propose au conseil municipal de garder en effectif :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique dont 2 à temps complet et 1 à 24/35^{ème},
- Et la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour la promotion interne d'un adjoint technique de 2^{ème} classe.

Ce tableau sera soumis au Comité Social Territorial pour être validé ensuite par le conseil municipal.

BP2023.09.08 : Théâtre

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Emmanuel DEFFONTAINES qui expose au conseil municipal le théâtre prévu le 25 novembre 2023. Le coût d'une représentation est fixé à 1213,00 € TTC et deux représentations, une le samedi soir et l'autre le dimanche après-midi, à 1371,00 € TTC. Toutefois, la régie communale n'est pas prévue pour ce type d'encaissement. L'association « Amicale des aînés » se propose de gérer le paiement et l'encaissement des entrées au public qui est fixé à 5,00 € par adulte et gratuit aux enfants jusqu'à 12 ans. Les frais de tirage des flyers seront à la charge de la commune. En cas de déficit, entre le prix des entrées et le prix des prestations de théâtre, la commune versera une subvention exceptionnelle à l'association « Amicale des aînés ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir deux séances de théâtre, les 25 et 26 novembre 2023, qui seront payées par l'association « Amicale des aînés » et la commune prendra en charge les frais d'impression des différents flyers nécessaires à leur promotion.

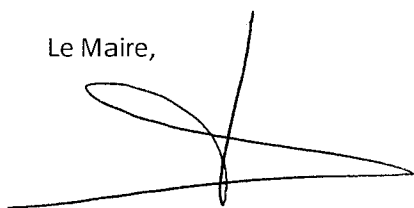
Informations et questions diverses

- Mme CHARDON pose la question sur les composteurs car à partir du 01/01/2024, les déchets organiques ne seront plus autorisés dans les poubelles d'ordures ménagères. Est-ce une obligation d'avoir chez soi un composteur ou est-ce une mise à disposition d'un composteur communal dans la commune ? Les renseignements seront pris auprès de TRINOVAL afin de connaître les modalités à mettre en place à cette date-là. Le problème récurrent réside sur le fait que les composteurs attirent les rats et que le lieu d'implantation n'est pas facile car les administrés n'en veulent pas devant chez eux.
- Mme GORSE fait le point sur les différents exposants sur le marché. Mme DUBRUQUE en profite pour souligner qu'une nouvelle affiche sur le marché est nécessaire avec un fléchage à prévoir.

- La publication de l'arrêté de mise en demeure de Mme Lise LECOMTE arrive à échéance le 30 septembre 2023. L'affaire suit son cours, la mairie se rapprochera du notaire en charge de ce dossier.
- M. le Maire donne le coût d'un emprunt pour la future médiathèque sur une durée de 10 ans ainsi que le coût de lignes de crédit qui offrent une plus grande souplesse financière. Mme DUBRUQUE demande l'intérêt d'ouvrir des lignes de trésorerie si la commune n'en a pas vraiment besoin car le taux de subvention attendu est d'environ 80 %. M. LEMIEGRE demande le coût annuel de la médiathèque, le chiffrage des énergies a été fait par la FDE80. En effet, les dépenses de gaz sont estimées entre 20 à 25 000 € par an et les dépenses de granulés en bois représentent un coût annuel d'environ 18 000 €. Les frais d'entretien seront assurés par les employés communaux déjà en poste actuellement.
- Le Maire explique que suite aux problèmes de santé de Mme AUTIN cet été, il est impératif de mettre en place une aide des membres présents pour l'organisation des nombreuses manifestations communales à venir. Mme AUTIN fait le point :
 - la bourse aux jouets du 8 octobre 2023 – installation de tables uniquement ;
 - Halloween le mardi 31 octobre 2023. Le Maire souhaite qu'une activité commune soit fait avec Valérie, notre bibliothécaire. Les membres du conseil municipal accompagnés des parents feront le tour du village. Les courses seront faites avec un(e) conseiller(e) supplémentaire le vendredi ou le samedi précédent.
 - la messe de Saint Hubert prévue le samedi 4 novembre 2023 engendre du monde donc de l'aide pour la réalisation des toasts. Des plateaux de charcuterie seront achetés chez Défial ainsi que des pâtés. C'est la même organisation pour la soirée Beaujolais du 17 novembre 2023 à 19h30. Quelques courses seront à faire après avoir passé une commande le mardi, il restera la marchandise à aller chercher.
 - le vin d'honneur de la commémoration du 11 novembre 2023 est à la charge des anciens combattants. M. de LIMERVILLE demande plus de participation à la cérémonie et si possible la présence des enfants de l'école.
 - Le Téléthon, prévu les 2 et 3 décembre, avec une dérogation demandée auprès de l'AFM.
 - Le Noël des enfants aura lieu le samedi 9 décembre 2023. La liste des enfants ainsi que celle des aînés pour la commande des colis de fin d'année sont à prévoir.
 - L'installation des sapins se fera fin novembre, un avis sera à faire.
 - La distribution des colis des aînés est prévue le samedi 16 décembre 2023 au matin après un café offert en mairie.
- M. SCAVAZZA fait remonter une plainte de M. TIXIER sur les aboiements intempestifs du chien appartenant à M. LEBLANC. Un courrier sera fait à l'attention du propriétaire du chien.
- M. GERARD prévient des vols survenus dans les jardins mis à disposition par la mairie.

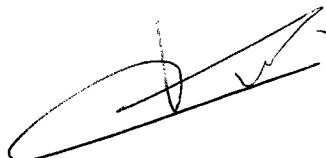
La séance est levée à 21 h 05

Le Maire,



F. GOURGUECHON

La secrétaire de séance,



I. LAURENT